

DEC190492INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Stéphane Bila en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes;

DECIDE :

Article 1

Monsieur Stéphane Bila, directeur de recherche 2ème classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 pour 20% de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille du directeur adjoint scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour objet le suivi des activités scientifiques antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane Bila demeure affecté à l'UMR7252 – XLIM – Limoges.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **22 MAI 2019**

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

